

BIBLIOGRAPHIE

Principe de nationalité.

Le principe de Nationalité et les Guerres. Son application au problème colonial, par Bernard LAVERGNE, professeur agrégé à la Faculté de droit de Nancy. — Paris, Alcan, 1921. In-12, 211 p.

Ce volume fait partie d'une série de « Questions actuelles, Etudes de Cultures générale », publiées sous la direction de deux professeurs de la Sorbonne, MM. E. Borel et G. Dumas. L'auteur possède une compétence incontestable sur le sujet qu'il traite et le présente avec une remarquable clarté. Son ouvrage mérite donc d'attirer non seulement l'attention des spécialistes, mais aussi celle de quiconque se préoccupe des grands problèmes actuels.

Pour nous qui avons à nous placer au point de vue particulier de la Croix-Rouge, nous relevons dans l'étude de M. Lavergne deux points importants, qui ne peuvent manquer de s'imposer à notre examen. C'est en premier lieu ce qui concerne le problème de la guerre ou des guerres, avec son corrélatif, l'établissement et le maintien de la paix. Sur ce sujet, on trouvera dans cet exposé des considérations et des conditions d'une haute valeur. Plusieurs de celles-ci sont sans doute de nature à soulever des objections, celles par exemple qui se rapportent au régime à introduire dans les pays coloniaux, celles aussi qui ont trait à la Société des Nations. En second lieu, la question des relations entre les gouvernements métropolitains et les habitants des territoires soumis à leur autorité est d'une grande actualité et d'une importance indiscutable. Il nous paraît extrêmement désirable que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ne tardent pas à faire entrer ces préoccupations dans leur programme. Les unes, appartenant à des pays sans colonies, ne pourront s'y intéresser que théoriquement, mais avec l'avantage que leur donnera leur impartialité ; les autres, moins libres peut-être, au moins en apparence, dans leurs appréciations, exerceront pourtant, en fait, une influence d'autant plus efficace qu'il s'agira pour elles de veiller à la prospérité des domaines de leur propre pays. De toute façon, il nous semble que la Croix-Rouge doit étudier ces problèmes relatifs aux populations indigènes

BIBLIOGRAPHIE

Principe de nationalité.

et se préparer à pouvoir, le cas échéant, accomplir sur ce terrain une œuvre animée de son esprit et basée sur ses abondantes expériences.

L. G.

A travers les revues.

Echos de l'Orient, 1-5 juillet 1922, n° 53-54 (Paris) : Appel du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des populations ottomanes victimes de la guerre et de ses suites.

Comité international de secours à la Russie, 22 août 1922. Information n° 29 (Genève) : Un voyage d'information en Ukraine (M. Ramseyer).

La Revue philanthropique, 15 juillet 1922, n° 299 (Paris) : La défense de la Pologne contre les maladies infectieuses et la Conférence sanitaire européenne de Varsovie (Dr L. Cruveilhier).

Bulletin de l'administration sanitaire des frontières, 5 août 1922, n° 21 (Constantinople) : L'origine et les travaux de la Conférence sanitaire internationale de Varsovie (Zekki).

Rassegna della previdenza sociale, mai 1922, n° 5 (Rome) : Per una più proficua lotta antimalarica in Sardegna (prof. Giuseppe Pinna).

Le nouvel Essor, 22 juillet 1922, n° 15 (Genève) : La Croix-Rouge de la jeunesse en Tchéco-Slovaquie (H. Cru).

2 septembre, n° 18 : La lutte contre la tuberculose, l'expérience de Framingham (Dr E. Olivier).

Gazette des hôpitaux, juillet 1922, n° 56 (Paris) : Nouveaux documents sur le trafic de la cocaïne, Comment remédier à son extension redoutable (MM. Courtois-Suffit et René Giroux).

The Military Surgeon, avril 1922, n° 4 (Washington) : War Typhus (Attilio M. Caccini).

Journal of the Royal Naval Medical Service, juillet 1922, n° 3 (Londres) : The Naval Nursing Service (Miss Mildred L. Hughes).

Revista medico-cirurgica do Brasil, mai 1922, n° 5 (Rio de Janeiro) ; Da hygiene infantil e seu valor social (Prof. Dr Henrique Autran).

L'Enfant, juin-juillet 1922, n° 258 (Paris) : Congrès international de protection maternelle et infantile. — Association internationale pour la protection de l'enfance.